

## **CONVENTION MUTUELLE COMMUNALE**

Une convention pour la mise en place d'une mutuelle communale vient d'être renouvelée.

### **Quelles sont les attentes ?**

- Les frais de santé augmentent et la sécurité sociale ne peut pas suivre.  
Trouver une solution pour être correctement remboursé des frais médicaux courants est une priorité pour tous.
- La base du pouvoir d'achat entraîne certains foyers à devoir choisir entre frais de santé et autres dépenses courantes.

### **La complémentaire santé AXA pour les habitants de votre commune, c'est :**

- Une offre simple, modulable, personnalisée et adaptable.
- La garantie d'un bon niveau de remboursement pour les dépenses courantes (consultations chez les généralistes ou spécialistes, radiographies, médicaments ...) et pour les frais les plus onéreux (prothèses dentaires, optique et hospitalisation).
- Un tarif avantageux : les personnes qui adhèrent à la complémentaire santé communale bénéficient de 20% de réduction sur les cotisations pendant toute la durée du contrat.

Vous êtes intéressé(e) ?

Contact : Emilie EVAÏN – Tél. 07.67.47.42.89. – [emilie.evain.am@axa.fr](mailto:emilie.evain.am@axa.fr)

-